

Conseil Communautaire du 21 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 021-200006682-20200921-CC_20_092-DE

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 84

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Éric MONNOT, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants :

Délégués ayant donné procuration :

Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Ariane DIERICKX,
Mme Anne GEHIN à M. Pierre BOLZE,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme FOUGERE
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION
M. Vittorio SPARTA à M. Gérard NAIRAT,
M. Cyril DEREPIERRE, à M. Christian GHISLAIN,
M. Guy VADROT à M. Jean MAREY, .

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Sihème REZIGUE, Philippe ROUX, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Marc DENIZOT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

DESIGNATION AU SEIN DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES DOTEES DE LA SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE

Par délibérations des 17 septembre 2007 et 7 février 2008, le Conseil communautaire a créé trois régies dotées de l'autonomie financière, afin de gérer le service des transports urbains sur le territoire de la ville de BEAUNE, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et le service de l'eau et l'assainissement sur une partie du territoire communautaire.

Toutefois, la gestion des transports urbains est désormais externalisée. Il convient de désigner, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, les élus qui représenteront la Communauté d'Agglomération au sein des conseils d'exploitation des deux régies chargées, pour l'une du SPANC (3 représentants) et, pour l'autre, de la gestion de l'eau et l'assainissement sur une partie du territoire communautaire (5 représentants).

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,


- DESIGNER, en qualité de Représentants de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'exploitation de la Régie du SPANC, MM Jean-Luc BECQUET, Gérard ROY et Jean-Paul BOURGOGNE,
- DESIGNER, en qualité de Représentants de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'exploitation de la Régie « Gestion de l'Eau et de l'Assainissement », M. Xavier COSTE, M. Daniel TRUCHOT, M. Jean-Paul BOURGOGNE, Mme Catherine PAPPAS, M. Vittorio SPARTA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COMMUNAUTE



Jean-François PONS

Envoyé en préfecture le 08/10/2020
Reçu en préfecture le 08/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200006682-20200921-CC_20_092-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »